

LA VOIE À SUIVRE...

**DÉCLARATION
ET PLAN D'ACTION**

des participants au Colloque

**« POUR LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE
JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION ET DE
L'APPRENTISSAGE NON FORMELS DANS LE
DOMAINE DE LA JEUNESSE »**

14-16 novembre 2011

Centre européen de la jeunesse, Strasbourg

Le Colloque « RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION ET DE L'APPRENTISSAGE NON FORMELS DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE » a eu lieu du 14 au 16 novembre 2011 au Centre européen de la jeunesse à Strasbourg. Il était coorganisé par le Partenariat du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse, JUGEND für Europa, l'organisme national de l'Allemagne pour le programme Jeunesse en action, et le Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération, en coopération avec le Forum européen de la jeunesse.

Avertissement :

Les opinions et avis exprimés dans cette déclaration sont ceux des participants au colloque « RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION ET DE L'APPRENTISSAGE NON FORMELS DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE » et, en tant que tels, ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe. La Commission européenne et le Conseil de l'Europe ne garantissent pas l'exactitude des données figurant dans cette déclaration et rejettent toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient résulter de leur utilisation.

1. Introduction

Le travail de jeunesse vise à autonomiser et à soutenir les jeunes dans le passage de l'enfance à l'âge adulte. Il offre des possibilités d'apprentissage non formel et permet aux jeunes d'acquérir des compétences utiles pour l'emploi, la vie civique et la vie privée. Il fournit aux jeunes, en particulier les moins favorisés, un espace et des opportunités pour décider de leur avenir. Néanmoins, sa fonction et son importance pour l'individu et pour la société ne bénéficient pas de l'attention et de l'intérêt qu'elles méritent.

Le Colloque sur la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage et de l'éducation non formels dans le domaine de la jeunesse a eu lieu du 14 au 16 novembre 2011 au Centre européen de la jeunesse à Strasbourg. Il était coorganisé par le Partenariat de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, JUGEND für Europa, l'organisme national de l'Allemagne pour le programme Jeunesse en action, et le Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération, en coopération avec la Forum européen de la jeunesse¹.

Ce colloque, organisé onze ans après le premier colloque consacré à l'éducation et l'apprentissage non formels à Strasbourg, avait pour but d'examiner les développements passés, présents et futurs en matière de reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse. Il s'appuyait sur le document de travail « Voies 2.0 pour la reconnaissance de l'éducation/l'apprentissage non formel et du travail de jeunesse en Europe » (document *Pathways*), publié par le Partenariat de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse au début 2011. Ce document décrit la situation actuelle en matière de reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse et son évolution en Europe au cours des dix dernières années. La reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse occupe une place de plus en plus importante, à la fois au regard de l'élaboration des politiques et en termes pratiques.

Cette reconnaissance croissante s'est accompagnée de plusieurs activités et manifestations clés qui ont contribué à l'émergence d'un consensus entre les principaux acteurs². De plus, toute une série d'instruments de reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels a été développée au niveau local, régional, national et européen, ainsi que dans différents secteurs du domaine de la jeunesse³.

¹ Le colloque a été préparé par le Groupe ad hoc d'experts européens sur la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels, composé de représentants de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, du Conseil consultatif et du Comité directeur sur la jeunesse du Conseil de l'Europe, du Forum européen de la jeunesse, des organismes nationaux et du Centre de ressources SALTO du programme Jeunesse en action et du pool de chercheurs européens sur la jeunesse.

² Premier document *Pathways* 2004 ; Conférences « Bridges for Recognition » 2005 à Louvain et « Continue the Pathways towards Recognition ... », 2008 à Prague ; 1re Convention européenne sur le travail de jeunesse 2010 à Gand.

³ Les plus importants aujourd'hui au niveau européen sont le Portfolio pour travailleurs et animateurs de jeunesse et le Passeport jeunesse (Youthpass) du Conseil de l'Europe, et l'outil de reconnaissance de l'Union européenne dans le cadre du programme Jeunesse en action.

Le document *Pathways* examine les caractéristiques et l'impact de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse et présente dix éléments pour une stratégie renouvelée.

Nous, la centaine de participants au colloque, venus de 35 pays, avons discuté des enjeux liés à la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse et formulé des recommandations et des idées pour la poursuite de l'action dans ce domaine. Ces recommandations sont exposées dans la présente déclaration et dans le plan d'action qui l'accompagne. La déclaration est adressée en premier lieu aux institutions européennes, aux ministres chargés de la jeunesse et à d'autres ministères concernés par la question de la reconnaissance dans les Etats membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux autres organismes qui s'occupent de la jeunesse au niveau national, régional et local. Elle vise aussi, de façon tout aussi importante, aux organisations de jeunesse, aux praticiens du travail de jeunesse et aux jeunes eux-mêmes. Enfin, elle s'adresse à toutes les autres parties prenantes, principalement aux prestataires d'éducation, aux employeurs et aux partenaires sociaux, à la communauté universitaire et aux chercheurs, ainsi qu'à nos partenaires de la société civile.

2. Défis

Bien que des progrès manifestes aient été accomplis depuis que la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels figure à l'ordre du jour politique, de nombreux défis subsistent. Les principaux identifiés par le colloque sont les suivants :

2.1 Faire mieux comprendre les notions de « travail de jeunesse » et « d'éducation et d'apprentissage non formels »

Le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse ne sont pas suffisamment compris par la société dans son ensemble et le sens accordé à ces notions varie énormément d'un pays à l'autre. Le défi est de parvenir à définir efficacement et à communiquer la valeur ajoutée du travail de jeunesse, à la fois pour l'individu et pour la société.

2.2 Parvenir à une reconnaissance équilibrée de tous les aspects

La reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels présente quatre aspects : a. *reconnaissance sociale* : reconnaissance par la société, mise en valeur de l'impact positif du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels *pour les jeunes et pour la société* ; b. *reconnaissance politique* : reconnaissance par les politiques, prise en compte de la valeur du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans les stratégies et décisions politiques ; c. *auto-reconnaissance* : reconnaissance par l'apprenant, compréhension de son apprentissage et utilisation dans différents contextes et situations ; d. *reconnaissance formelle* : reconnaissance à l'aide d'outils et d'instruments, valorisation des résultats d'apprentissage individuels de l'apprenant. Tous ces aspects sont également importants. Ils devront être pris en compte et développés en fonction des situations.

2.3 Eviter le risque d'une formalisation excessive de l'éducation et de l'apprentissage non formels

Toutes les activités menées dans le cadre du travail de jeunesse ne sont pas mesurables et il n'est pas nécessaire qu'elles soient évaluées et certifiées. La reconnaissance formelle de l'apprentissage dans les activités du travail de jeunesse pourrait conduire à une formalisation de ce travail, c'est-à-dire à l'application de normes issues d'autres domaines. En outre, le travail de jeunesse a des finalités très diverses et se focaliser « uniquement » sur le marché du travail ou sur le système éducatif, par exemple, pourrait conduire à dévaloriser d'autres aspects. L'éducation et l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse contribuent à préparer les jeunes à la société du savoir et à la participation civile.

2.4 Garantir la qualité du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels

L'assurance qualité est une condition préalable à une meilleure reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels. Améliorer la qualité dans le domaine de la jeunesse exige de renforcer le soutien professionnel apporté à ceux qui travaillent dans ce domaine sur une base volontaire ou professionnelle (au lieu, par exemple, de remplacer les bénévoles par un personnel rémunéré). Par conséquent, la formation et les mesures de renforcement des capacités sont essentielles pour répondre aux normes de qualité mises en place dans le domaine de la jeunesse.

2.5 Maintenir et cultiver la diversité

Le domaine de la jeunesse présente une grande diversité d'approches, d'objectifs, de méthodologies et de structures. Cette diversité est précieuse car elle permet au secteur de répondre aux besoins très divers des jeunes en Europe. Elle est aussi un enjeu de taille car il est nécessaire, pour travailler ensemble, de développer des structures qui ne risquent pas de la faire disparaître. Le soutien extrêmement variable dont bénéficie le domaine de la jeunesse selon les pays représente un défi connexe à cet égard.

2.6 Développer les connaissances

Plusieurs difficultés se posent en ce qui concerne les connaissances sur le domaine de la jeunesse. Il conviendrait d'abord de recenser le savoir existant sur le travail de jeunesse et de combler les lacunes en ce domaine. Deuxièmement, la plupart des études universitaires ou institutionnelles sur l'impact de l'éducation négligent la contribution de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse. En outre, ces études privilégient trop souvent les résultats de l'apprentissage en ignorant le processus. Enfin, il faut veiller à l'utilité des connaissances existantes, tant pour la pratique que pour l'élaboration des politiques ; par conséquent, il est nécessaire que les praticiens et les décideurs puissent accéder facilement à la base de connaissances.

2.7 Surmonter la dépendance à l'égard d'autres secteurs

Le travail de jeunesse répond à de nombreux besoins de la société : il peut relever du système éducatif, social ou politique ; il fait partie de la société civile, du secteur associatif et du secteur des loisirs, qui tous disposent de leurs propres politiques, structures et moyens de financement. Les prestataires de travail de jeunesse doivent s'adapter à de nombreux systèmes différents et évolutifs au niveau européen, national et local, ce qui les rend dépendants de l'évolution d'autres secteurs.

2.8 Etablir des partenariats

Le contexte dans lequel le travail de jeunesse s'inscrit aujourd'hui exige qu'il établisse de nombreux partenariats avec d'autres acteurs à tous les niveaux, comme les organisations d'aide sociale, sportives et culturelles, les organisations de la société civile, les prestataires d'éducation, les employeurs, etc. Il est nécessaire d'identifier le dénominateur commun pour une coopération permanente. Ce défi de la coopération et des partenariats existe également à l'intérieur du domaine de la jeunesse lui-même où de nombreuses organisations ont le sentiment de manquer de partenariats et d'échanges avec d'autres prestataires d'éducation et d'apprentissage non formels pour travailler conjointement en faveur de la reconnaissance.

3. Recommandations

Nous, participants au colloque, proposons un certain nombre de recommandations en relation avec les défis décrits ci-dessus, qui visent les différents acteurs et domaines concernés.

3.1 Politiques au niveau européen

Les jeunes de toute l'Europe méritent une éducation et un apprentissage non formels de qualité et une reconnaissance adéquate de leur apprentissage. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe devraient s'assurer que leurs politiques bénéficient à tous les jeunes Européens.

Etant donné la complémentarité entre apprentissage formel, non formel et informel, le processus politique en faveur d'une meilleure reconnaissance et validation du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse devrait être renforcé par une stratégie commune qu'on pourrait appeler *Processus de Strasbourg*. Ce processus devrait s'appuyer sur l'engagement politique sérieux et durable de continuer à soutenir le travail de jeunesse sous toutes ses formes, y compris au moyen de ressources et d'infrastructures spécifiques pour la jeunesse. La prochaine recommandation du Conseil de l'Union européenne sur la validation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel devrait inclure un aspect concernant le travail de jeunesse et les politiques de la jeunesse, ainsi qu'un engagement des Etats membres à y donner suite au niveau national.

Depuis le lancement du Livre blanc sur la jeunesse en 2001, une forte dynamique existe dans le développement des politiques de jeunesse de l'UE. Cette dynamique devrait être

entretenu à l'avenir. Les institutions et Etats membres de l'UE devraient chercher à établir une coopération étroite entre le domaine de la jeunesse et le domaine de l'éducation et de la formation et intensifier la coopération avec d'autres parties prenantes comme les partenaires sociaux. Le programme de l'UE « Jeunesse en action » devrait être poursuivi au-delà de 2013 en tant que programme distinct et renforcé qui contribue, au-delà du soutien des activités de jeunesse, au développement du travail de jeunesse et des politiques de jeunesse.

Le Conseil de l'Europe devrait mettre à profit la création de sa nouvelle Direction de la citoyenneté et de la participation démocratiques pour renforcer la coopération entre les secteurs de l'éducation et de la jeunesse et examiner de nouvelles possibilités de développer l'éducation et l'apprentissage non formels et promouvoir sa reconnaissance. Les organes statutaires de cogestion du Conseil de l'Europe ont un rôle essentiel à jouer dans le lancement et le pilotage de ce processus.

3.2 Politiques nationales, régionales et locales

Pour améliorer la possibilité pour les jeunes de rendre visibles les résultats de leur apprentissage dans le domaine de la jeunesse, le débat européen sur la poursuite du développement de la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le domaine de la jeunesse devrait être repris et poursuivi au niveau national, régional et, en particulier, local, car c'est à ces niveaux qu'il est possible d'atteindre la majorité des jeunes. Les développements qui interviennent à ces niveaux devraient, à leur tour, être reflétés au niveau européen, afin de rendre les mesures de validation et de reconnaissance applicables et transférables.

Toute stratégie de reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse doit s'appuyer sur un soutien financier suffisant du travail de jeunesse et des organisations de jeunesse, mais aussi assurer la visibilité des résultats afin d'améliorer la reconnaissance sociale et politique du secteur.

3.3 Travail de jeunesse

Les organisations de jeunesse et autres prestataires d'activités de travail de jeunesse devraient chercher à rendre visible l'apprentissage qui a lieu dans le cadre de leurs activités. La reconnaissance doit commencer à l'intérieur de l'organisation, avec chaque participant, et inclure aussi les travailleurs de jeunesse. Pour accroître la confiance et la crédibilité, le domaine de la jeunesse devrait mettre fortement en valeur les résultats et l'impact positifs des activités pertinentes, à la fois au niveau des individus et de l'ensemble de la société.

La reconnaissance implique aussi d'utiliser et d'adapter des outils pour l'identification des résultats de l'apprentissage ; elle englobe la promotion et la participation active aux processus d'élaboration des politiques. En tant que processus pluridimensionnel, la reconnaissance doit inclure les parties prenantes du secteur politique et social et du marché de l'emploi.

En ce qui concerne l'efficacité du travail de jeunesse, l'assurance qualité est l'un des moyens les plus efficaces de donner à la reconnaissance une dimension pratique. Par

conséquent, assurer la mise en place de programmes d'éducation et de formation de haute qualité, pour les intervenants du domaine de la jeunesse également, est essentiel au développement des compétences dans le travail de jeunesse.

3.4 Education/apprentissage non formel

Partant du principe que la reconnaissance est un droit et non un devoir, et afin de soutenir une approche globale de l'éducation, l'éducation et l'apprentissage non formels doivent être reconnus comme un processus qui donne aux jeunes la possibilité d'acquérir des compétences complétant celles acquises dans le cadre de l'éducation formelle. L'assurance qualité de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse est une condition préalable au développement de mécanismes de coopération efficaces à égalité avec d'autres domaines d'éducation.

L'éducation et l'apprentissage non formels devraient être reconnus pour les compétences qu'ils permettent d'acquérir et pour leur contribution au bien-être de la société et des individus, et pas seulement pour leur contribution à l'employabilité et au marché du travail. Les prestataires d'éducation et d'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse devraient être reconnus pour leur rôle de soutien et d'autonomisation des groupes défavorisés et pour leur fonction de promotion de la participation civique par le biais du travail de jeunesse et du volontariat, qui sont des éléments essentiels au développement de la société.

3.5 Développement et diffusion des connaissances

La poursuite du développement pratique et théorique du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse est essentielle pour renforcer leurs capacités et améliorer leur reconnaissance. Le colloque a permis de définir un terrain commun en vue d'une stratégie coordonnée à moyen et à long terme pour la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel ; cet acquis doit être maintenu en regroupant la recherche, les politiques et les pratiques afin de générer des connaissances scientifiques et empiriques. La stratégie commune devrait permettre de recenser et de compiler les connaissances existantes, d'identifier les lacunes et les besoins en vue de futures recherches. Elle devrait également prévoir des moyens de fournir en retour des connaissances aux prestataires de tous niveaux.

3.6 Education et formation tout au long de la vie et dans tous les domaines

Le travail de jeunesse a sa place dans l'apprentissage tout au long de la vie. Par conséquent, le dialogue avec les autres domaines éducatifs devrait être renforcé. Un partenariat doit être établi en ce sens entre les différents prestataires d'éducation et permettre la mobilité entre les secteurs. La société fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie étant en cours de développement, le domaine de la jeunesse devrait prendre l'initiative de regrouper tous les prestataires qui offrent des opportunités d'apprentissage non formel. Aucune politique d'éducation et de formation tout au long de la vie et dans tous les domaines ne devrait être conçue sans la participation des prestataires d'éducation et d'apprentissage non formels du domaine de la jeunesse. Le développement d'outils de reconnaissance de l'apprentissage (comme le Portfolio pour travailleurs et animateurs de jeunesse, le Passeport jeunesse (*Youthpass*) et le Passeport des compétences

européennes) doit se poursuivre en association avec les acteurs pertinents, en veillant à ce qu'ils soient bien adaptés à leur finalité.

3.7 Partenariats avec d'autres acteurs

Une stratégie est nécessaire pour assurer la communication au secteur de l'emploi d'informations adéquates sur le potentiel de l'apprentissage non formel et informel dans le travail de jeunesse. Cette stratégie devrait commencer par identifier les compétences qui sont recherchées sur le marché du travail. Le renforcement de la communication avec les partenaires sociaux est essentiel pour qu'ils comprennent bien les compétences acquises dans l'éducation et l'apprentissage non formels et les outils utilisés pour rendre visible cet apprentissage. Le domaine de la jeunesse s'inscrit dans la sphère social et associative. Néanmoins, il est nécessaire d'établir des partenariats stratégiques, ainsi que des moyens de communication plus efficaces, pour améliorer la coopération et la cohérence entre le domaine de la jeunesse et les autres domaines des secteurs social et associatif.

4. Conclusions

Nous appelons l'ensemble des institutions et partenaires, depuis l'échelon local jusqu'au niveau européen, à prendre en compte nos recommandations et à les traduire dans les faits au moyen de politiques et de programmes de soutien. Nous nous engageons à travailler ensemble et avec nos organisations pour mettre en œuvre les recommandations et le plan d'action.

Nous souhaitons réussir, avec tous les partenaires concernés, à atteindre l'objectif commun final : une Europe où les jeunes peuvent participer à un travail de jeunesse de qualité, où leur apprentissage dans ce contexte est reconnu et où tous les prestataires d'éducation et d'apprentissage non formels et de travail de jeunesse reçoivent la reconnaissance qu'ils méritent.

Annexe à la Déclaration

PLAN D'ACTION

Introduction

Ce plan d'action complète les recommandations formulées dans la déclaration des participants au Colloque sur la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel. Il identifie un certain nombre d'actions pertinentes à lancer ou soutenir à différents niveaux du travail de jeunesse et des politiques de jeunesse en Europe, à l'échelon européen, national, régional et local, et dans toutes les infrastructures existant dans le domaine de la jeunesse, les ONG de jeunesse, les services publics, la formation, la recherche et les groupes de décideurs. Ces actions sont regroupées en sept catégories thématiques qui correspondent aux chapitres ci-dessous. Dans chaque chapitre sont désignés les acteurs susceptibles de mettre en œuvre les actions proposées.

Les participants au colloque ont confié au Groupe d'experts sur la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel⁴ la tâche de préparer un projet de plan d'action sur la base des discussions menées au cours du colloque et d'en publier la version finale. Par conséquent, le plan d'action a été précisé et finalisé par le Groupe d'experts.

La responsabilité de la promotion et de la mise en œuvre des actions envisagées ne peut être déléguée à un organe institutionnel ou extra-institutionnel unique ; la plus large diffusion et promotion de la déclaration et du plan d'action, et des idées qu'ils contiennent, devront être vigoureusement soutenues par tous les acteurs du domaine de la jeunesse.

Toutes les parties prenantes sont invitées à prendre des mesures, qu'il s'agisse de celles décrites dans le plan d'action ou d'autres idées et mesures aptes à contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la déclaration, et à en informer le Groupe d'experts. Cela permettra d'améliorer encore le document, de suivre en continu le processus de mise en œuvre et d'informer le grand public des évolutions en cours.

1. Processus politiques

- 1.1 L'action la plus importante au regard des processus politiques requis pour parvenir à la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels sera la mise en place d'un Processus de Strasbourg. Il devra s'agir d'un processus politique à l'échelon européen comparable à ceux engagés pour orienter et piloter les stratégies dans le domaine de l'éducation et de la formation comme le

⁴ Le Groupe d'experts sur la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel, créé au printemps 2011, se réunit deux fois par an et est coordonné conjointement par le Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération et le Partenariat de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse. Il regroupe des représentants des secteurs suivants : politiques de jeunesse (Comité directeur européen pour la jeunesse), recherche sur les jeunes (pool européen de chercheurs sur la jeunesse), ONG de jeunesse (Forum européen de la jeunesse, Conseil consultatif sur la jeunesse), Centres de ressources SALTO et organes nationaux du programme Jeunesse en action, organisations de formateurs et institutions européennes (Commission européenne et Conseil de l'Europe, ainsi que leur Partenariat dans le domaine de la jeunesse).

Processus de Bologne pour l'enseignement supérieur ou le Processus de Bruges/Copenhague pour l'enseignement et la formation professionnels⁵.

L'élaboration du Processus de Strasbourg devrait s'appuyer sur des éléments tangibles et répondre aux objectifs suivants :

- 1.1.1 faire de la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels une priorité de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, aussi bien dans le périmètre de l'Union européenne que dans celui du Conseil de l'Europe ;
 - 1.1.2 recenser les domaines de préoccupation qui doivent constituer le noyau politique de ce processus ;
 - 1.1.3 entreprendre la rédaction d'un texte légal à adopter par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en y incluant le Processus de Strasbourg et en invitant les Etats membres du Conseil de l'Europe à encourager l'adoption de mesures spécifiques pour renforcer la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse au niveau national, régional et local ;
 - 1.1.4 soutenir activement cette initiative par des échanges d'expertise et l'établissement de liens avec d'autres structures européennes pertinentes, comme le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Comité économique et social de l'Europe et le Comité des régions ;
 - 1.1.5 développer un cadre européen commun pour la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse ;
 - 1.1.6 assurer la compatibilité des structures légales concernant le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse, notamment au sujet des qualifications des travailleurs de jeunesse, afin d'accroître la mobilité des travailleurs dans le domaine de la jeunesse ;
 - 1.1.7 soutenir l'élaboration de politiques nationales et locales de reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels ;
 - 1.1.8 assurer le suivi du Processus de Strasbourg.
- 1.2 En 2012, la recommandation du Conseil de l'Union européenne sur la validation de l'éducation non formelle et informelle devrait être adoptée. Les participants invitent le Conseil de l'Union à y inclure le domaine de la jeunesse en tant que prestataire très important d'activités d'éducation et d'apprentissage non formels et informel. En outre, cette recommandation devrait prévoir des liens avec le futur Processus de Strasbourg, afin que les deux initiatives se complètent l'une l'autre.
- 1.3 Une section sur le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels devrait faire partie intégrante du Rapport européen sur la jeunesse et être intégrée au chapitre prévu sur l'éducation et la formation.
- 1.4 Les prochaines présidences de l'Union européenne devraient examiner la possibilité de faire de la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de

⁵ La proposition de lancer un tel processus a été formulée la première fois lors de la Conférence « Continue the pathways towards recognition... », qui a eu lieu en 2008 à Prague.

l'apprentissage non formels une de leurs priorités. Ce sujet deviendrait ainsi également un élément constant du dialogue structuré avec les jeunes.

Les propositions avancées dans cette section s'adressent particulièrement aux deux institutions européennes, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, qui devraient prendre la responsabilité du lancement, de la mise en œuvre et de la coordination du processus politique envisagé, avec le soutien de leur Partenariat dans le domaine de la jeunesse et, du côté de la Commission européenne, du Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération. En ce qui concerne le Processus de Strasbourg, le Conseil de l'Europe est invité, en coopération avec les institutions de l'Union européenne, à impulser les activités, comme il l'a fait en coordonnant le Processus de Bologne. En outre, les ministères nationaux chargés de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que les ONG de jeunesse/conseils nationaux de la jeunesse et organes nationaux des programmes pertinents de l'Union devraient contribuer au processus et aux initiatives politiques s'y rapportant.

2. Promotion/campagne

2.1 Pour renforcer la connaissance et la visibilité du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels, et favoriser ainsi leur reconnaissance sociale et politique, une campagne de promotion européenne devrait être lancée. Cette campagne pourrait comprendre les éléments suivants :

2.1.1 le lancement d'une Année européenne de la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels ;

2.1.2 le recueil et la promotion de récits et d'expériences illustrant la valeur et l'impact du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le parcours personnel et professionnel des individus ;

2.1.3 la formation des organisations de jeunesse à la promotion de la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels et du travail de jeunesse au niveau national, régional et local ;

2.1.4 l'organisation de manifestations pour sensibiliser les journalistes ;

2.1.5 le soutien à la participation d'activistes des médias sociaux (par exemple, blogueurs, réseaux sociaux, etc.) ;

2.1.6 la campagne pourrait être financée par des entreprises soutenant l'éducation et l'apprentissage non formels et le travail de jeunesse dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

2.2 Toutes les formes de connaissances se rapportant au travail de jeunesse et à l'éducation et l'apprentissage non formels – résultats d'enquête, mais aussi connaissances empiriques – devraient être communiquées, promues et diffusées de manière adéquate, afin qu'elles soient à la disposition des praticiens, des responsables de l'élaboration des politiques et des partenaires sociaux par exemple, notamment grâce à :

- 2.2.1 la préparation et la publication par le Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCY⁶) des résultats de la recherche sous une forme facile à utiliser ;
 - 2.2.2 la diffusion de rapports et d'études sur les résultats de l'éducation et de l'apprentissage non formels auprès des décideurs, des partenaires sociaux, de la société civile et de l'université.
- 2.3 Une meilleure visibilité, connaissance et compréhension du travail de jeunesse et des pratiques d'éducation et d'apprentissage non formels devrait être l'objectif poursuivi, en recourant notamment aux moyens suivants :
- 2.3.1 l'organisation d'une conférence pour présenter les outils d'éducation et d'apprentissage non formels⁷ ;
 - 2.3.2 la promotion des approches d'apprentissage non formel dans les contextes d'éducation formelle ;
 - 2.3.3 la promotion d'outils d'évaluation et d'auto-évaluation pour documenter les compétences des jeunes.

Pour mettre en œuvre les actions envisagées dans cette section, l'ensemble des acteurs du secteur de la jeunesse sont invités à promouvoir une meilleure reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse, en particulier les organisations de jeunesse à tous les niveaux, le Forum européen de la jeunesse, les conseils nationaux de la jeunesse, les agences nationales et les Centres de ressources SALTO, mais aussi les jeunes eux-mêmes, notamment en utilisant les médias sociaux et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une telle campagne de promotion devrait s'appuyer également sur la participation de chercheurs et d'autres experts et être soutenue par les institutions européennes, leur Partenariat dans le domaine de la jeunesse et les ministères nationaux chargés de la jeunesse.

3. Coopération et partenariats

- 3.1 La coopération constante entre chercheurs, responsables de l'élaboration des politiques, travailleurs de jeunesse, partenaires sociaux et autres parties prenantes, comme le secteur de l'éducation et de la formation, le secteur de l'emploi et le secteur social, devrait être facilitée à l'aide d'activités conjointes, notamment pour :
 - 3.1.1 assurer et renforcer la coopération avec le secteur de l'éducation et de la formation au moyen d'un plan opérationnel, c'est-à-dire en créant des outils

⁶ Voir <http://youth-partenariat-eu.coe.int>

⁷ Pour améliorer la connaissance et la compréhension des outils, on pourrait envisager de développer les structures existantes, par exemple la « Foire aux outils » organisée chaque année au niveau européen depuis maintenant six ans, dans le cadre du programme Jeunesse en action, pour présenter les outils d'apprentissage dans le travail de jeunesse.

communs de suivi et d'évaluation de l'impact et de l'efficacité du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel ;

- 3.1.2 promouvoir la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans la perspective de l'enseignement supérieur, et soutenir le développement des liens possibles entre ces secteurs ;
 - 3.1.3 recenser et identifier les liens existants entre le Cadre européen des certifications, le Processus de Bologne et les systèmes de reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels et du travail de jeunesse ;
 - 3.1.4 établir les liens avec d'autres politiques pertinentes de l'Union, par exemple dans le secteur social, et réfléchir aux possibilités de soutien mutuel ;
 - 3.1.5 développer une base commune de connaissances dans le domaine de l'apprentissage non formel ;
 - 3.1.6 faire participer l'ensemble des parties prenantes susmentionnées aux développements concernant la reconnaissance du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels.
- 3.2 Aux fins spécifiques de la coopération avec le secteur de l'emploi, les actions suivantes sont proposées :
- 3.2.1 concevoir un cadre pour l'établissement de partenariats entre organisations de jeunesse et entreprises ;
 - 3.2.2 établir des liens de coopération au niveau local avec les employeurs ;
 - 3.2.3 inciter les employeurs à recruter des jeunes dotés de compétences acquises (principalement) dans le cadre du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels ;
 - 3.2.4 soutenir les jeunes en leur fournissant une orientation professionnelle, en les aidant à trouver un emploi et à se préparer à un entretien de recrutement, en leur offrant des possibilités de mentorat au début d'un emploi, et cela avec la participation des employeurs et des organismes pour l'emploi⁸ ;
 - 3.2.5 mettre les jeunes à risque en contact direct avec le monde du travail au moyen de partenariats entre le marché de l'emploi et le travail de jeunesse.

Les acteurs du domaine de la jeunesse à tous les niveaux devraient sortir de leur domaine propre et entrer en contact avec diverses parties prenantes, notamment le secteur de l'emploi, les entreprises et les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et syndicats), le secteur de l'éducation formelle, y compris les écoles et l'enseignement

⁸ La mise en place de structures spécifiques devrait être envisagée pour ces tâches dans toute l'Europe.

supérieur, ainsi que l'enseignement et la formation professionnels, et le secteur social et la société civile en général.

4. Connaissances

4.1 De nouvelles données sur les questions relatives au travail de jeunesse et à l'éducation et l'apprentissage non formels doivent être recueillies, afin notamment de soutenir la conception et la mise en œuvre du Processus de Strasbourg par :

4.1.1 la promotion et le financement de la recherche sur le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels ;

4.1.2 le développement d'une méthode de collecte des données sur le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels ;

4.1.3 l'appel à des chercheurs individuels en vue de la réalisation de projets dans le domaine du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels.

4.2 Les missions de recherche suivantes sont, en particulier, proposées :

4.2.1 recenser la diversité des pratiques du travail de jeunesse en Europe d'un point de vue éducatif ;

4.2.2 réaliser des études sur les moyens d'améliorer et de continuer à développer le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels ainsi que sur les aspects qui influent sur la qualité et l'efficacité du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse ;

4.2.3 conduire des études longitudinales afin d'évaluer de quelle façon le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels influencent la vie des participants à long terme (y compris après avoir cessé de participer au travail de jeunesse) ;

4.2.4 enquêter sur l'éducation et l'apprentissage non formels dans d'autres contextes que celui du travail de jeunesse afin de réaliser des échanges mutuels et d'identifier les domaines de transférabilité et de bonnes pratiques ;

4.2.5 recenser les outils de reconnaissance existants ;

4.2.6 réaliser des études comparatives sur l'utilisation des différents outils de reconnaissance et leur impact ;

4.2.7 analyser le lien entre travail de jeunesse/éducation et apprentissage non formels et employabilité ;

4.2.8 recenser les pratiques de coopération des acteurs du domaine de la jeunesse avec les employeurs ;

- 4.2.9 mener une étude sur la connaissance et la perception du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels parmi les employeurs et le grand public ;
 - 4.2.10 collecter les études réalisées sur ce qui motive les jeunes à participer activement à la vie de la société.
- 4.3 Un certain nombre de propositions concernent la présentation et la diffusion des résultats de la recherche :
- 4.3.1 rendre la recherche et les études sur les politiques et les pratiques de travail de jeunesse et d'éducation et d'apprentissage non formels plus accessibles du point de vue du format, de la distribution et du langage utilisé : il conviendrait, par exemple, de présenter sous une forme facile à lire les résultats de recherche du Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCYP) ;
 - 4.3.2 assurer la diffusion des résultats de la recherche en plusieurs langues ;
 - 4.3.3 produire un aperçu général des études sur les liens entre l'emploi et le travail de jeunesse.

En matière de connaissances, de nombreuses parties prenantes peuvent contribuer à la mise en œuvre des actions envisagées, que ce soient les institutions européennes, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, leur Partenariat dans le domaine de la jeunesse, ou leurs Etats membres respectifs (à l'échelon national, régional et local). D'autre part, le Forum européen de la jeunesse, les ONG de jeunesse en général, les organismes nationaux et les Centres de ressources SALTO ont un rôle utile à jouer dans la collecte, la communication et la diffusion de connaissances sur le sujet. Un rôle prééminent revient aux chercheurs et aux universitaires qui s'occupent des questions de jeunesse et de l'apprentissage non formel, en particulier dans le cadre du pool de chercheurs européens sur la jeunesse. Le Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCYP) devrait constituer le lieu principal de regroupement des connaissances et de leur mise à la disposition de tous.

5. Qualité

- 5.1 Les actions suivantes sont proposées pour assurer la qualité des pratiques et des instruments utilisés dans le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse :
 - 5.1.1 établir des normes (minimales) de qualité de l'éducation et de l'apprentissage non formels et du travail de jeunesse, y compris par l'élaboration d'indicateurs de qualité ;
 - 5.1.2 approuver une charte des normes de qualité de l'éducation et de l'apprentissage non formels et du travail de jeunesse en Europe ;

- 5.1.3 définir un label de qualité basé sur la charte des normes de qualité ;
- 5.1.4 soutenir les organisations de jeunesse en vue du développement et de l'application de systèmes d'assurance qualité de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le travail de jeunesse ;
- 5.1.5 établir un groupe d'experts sur les outils d'assurance qualité ;
- 5.1.6 établir un système d'examen par les pairs des pratiques d'éducation et d'apprentissage non formels et du travail de jeunesse ;
- 5.1.7 impliquer activement les organisations de jeunesse et d'autres acteurs concernés dans le processus d'assurance qualité de l'apprentissage non formel que développe actuellement le Forum européen de la jeunesse ;
- 5.1.8 établir l'assurance qualité des outils de reconnaissance ;
- 5.1.9 apporter un soutien aux travailleurs de jeunesse et aux organisations locales de jeunesse en vue du développement des compétences au moyen de la formation et de pratiques réflexives du travail de jeunesse ;
- 5.1.10 accroître la mobilité d'apprentissage des praticiens du travail de jeunesse.

Il relève en particulier de la responsabilité des ONG de jeunesse, à tous les niveaux, et d'autres prestataires d'activités d'éducation et d'apprentissage non formels de développer et de maintenir la qualité dans le travail de jeunesse et l'éducation et l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse. Le développement des compétences des praticiens du travail de jeunesse devrait être assuré principalement par les praticiens eux-mêmes. Néanmoins, les institutions européennes, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, devraient, conjointement avec leurs Etats membres et leurs structures pertinentes comme le Partenariat UE-CdE dans le domaine de la jeunesse, les organes nationaux du programme Jeunesse en action et les Centres de ressources SALTO, soutenir le développement de systèmes et d'outils d'assurance qualité tels que normes et labels.

6. Outils

- 6.1 Les actions générales suivantes sont proposées en vue de la conception et de l'utilisation d'outils de reconnaissance dans le domaine de la jeunesse :
 - 6.1.1 encourager les praticiens du travail de jeunesse à documenter les résultats de l'apprentissage du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse ;
 - 6.1.2 faire en sorte que les outils de reconnaissance soient d'un abord aisé pour les jeunes, promouvoir ces outils en ligne et les proposer en plusieurs langues ;
 - 6.1.3 rapporter les résultats de l'apprentissage à un cadre de compétences ; pour faciliter cela, des liens devraient être établis ou développés avec les systèmes de compétences existants, en particulier les systèmes/grilles

professionnels ; des liens directs avec les qualifications/profils d'emploi pourraient ainsi être développés ;

- 6.1.4 établir une liste de contrôle des compétences que les jeunes peuvent acquérir dans le travail de jeunesse, afin de rendre les résultats de l'apprentissage plus visibles et plus faciles à évaluer ;
 - 6.1.5 offrir de nouvelles possibilités de validation et de reconnaissance formelle des résultats de l'apprentissage pour les individus, en respectant le principe de participation volontaire ;
 - 6.1.6 promouvoir un système « d'accompagnement de l'apprentissage » afin de faciliter l'auto-reconnaissance des expériences de travail de jeunesse comme exemple de bonne pratique.
- 6.2 Plus concrètement, les outils de reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le domaine de la jeunesse existant au niveau européen devraient être améliorés, notamment au moyen des actions suivantes :
- 6.2.1 assurer la cohérence et la complémentarité des outils de reconnaissance au niveau européen ;
 - 6.2.2 évaluer du point de vue des usagers l'ensemble des outils existants ou en cours de développement au niveau européen (par exemple, le Portfolio du Conseil de l'Europe pour travailleurs et animateurs de jeunesse, le Passeport jeunesse (Youthpass) et le Passeport des compétences européennes de l'Union européenne) ;
 - 6.2.3 soutenir la révision de l'actuel Portfolio européen pour travailleurs et animateurs de jeunesse ;
 - 6.2.4 mettre le Passeport jeunesse à la disposition de tous à tous les niveaux, y compris en dehors du programme Jeunesse en action ;
 - 6.2.5 permettre aux parties prenantes d'utiliser l'étude d'impact sur le Passeport jeunesse prévue en 2012.
- 6.3 Pour assurer la reconnaissance adéquate des professions et résultats d'apprentissage du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel au niveau des cadres européens sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui ont été développés en dehors du domaine de la jeunesse, les actions suivantes sont proposées :
- 6.3.1 inviter la Commission européenne à consulter le domaine de la jeunesse lors de la conception du Passeport européen de compétences afin d'en assurer la pertinence au regard du travail de jeunesse, en veillant à maintenir le format

effectif de passeport en tant que moyen facile à utiliser pour l'enregistrement des diverses expériences d'apprentissage non formel⁹ ;

- 6.3.2 inclure dans le Passeport européen de compétences les comportements appris dans le cadre du travail de jeunesse aussi bien que les compétences acquises¹⁰ ;
- 6.3.3 faire participer les représentants du domaine de la jeunesse au développement des cadres européen et nationaux des certifications, afin d'assurer la prise en compte dans ces cadres des résultats d'apprentissage obtenus dans le travail de jeunesse ;
- 6.3.4 contribuer à la définition des professions se rapportant au travail de jeunesse dans la Classification européenne des emplois et des compétences (ESCO).

Les actions proposées dans cette section visent particulièrement à inciter les institutions européennes, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, à prendre et soutenir des mesures en faveur du développement d'outils de reconnaissance adéquats. Les partenaires les plus importants à cet égard sont le Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération (avec le développement du « Passeport jeunesse ») et les organes nationaux du programme *Jeunesse en action*. D'autre part, le Forum européen de la jeunesse, les conseils nationaux de la jeunesse et les ONG de la jeunesse, ainsi que les organisations de formateurs, ont un rôle décisif à jouer dans la conception, la mise à l'essai, l'adaptation et la diffusion de ces outils. Les autres acteurs pertinents comprennent : les ministères nationaux chargés de la jeunesse et/ou de l'éducation, d'autres autorités nationales, les employeurs et le Partenariat UE-CdE dans le domaine de la jeunesse.

7. Ressources et soutien

7.1 Les propositions suivantes sont mises en avant dans le but de favoriser l'autonomisation des praticiens dans le domaine de la jeunesse :

- 7.1.1 sensibiliser et former les acteurs locaux (travailleurs de jeunesse, travailleurs sociaux, familles, etc.) afin de permettre aux jeunes moins favorisés d'accéder plus facilement au travail de jeunesse et à l'éducation et à l'apprentissage non formels ; ces acteurs devraient adapter les outils de reconnaissance et accompagner les jeunes tout au long du processus de reconnaissance selon des modalités adaptées à leur situation ;
- 7.1.2 donner la possibilité aux organisations de jeunesse de jouer un rôle actif dans le processus de reconnaissance par les moyens suivants :
 - le renforcement des capacités,
 - la coopération avec les responsables de l'élaboration des politiques et d'autres parties prenantes (cogestion),

⁹ Le format du modèle de Passeport européen de compétences, qui fait actuellement l'objet d'une mise au point technique, est plutôt axé sur la documentation des résultats d'expériences isolées d'apprentissage non formel.

¹⁰ Le format du modèle de Passeport européen de compétences en cours d'élaboration prévoit la description des connaissances et des compétences (mais non des attitudes) acquises dans un contexte d'apprentissage.

- les activités conjointes avec d'autres acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la jeunesse ;

7.1.3 permettre aux organisations de jeunesse, en particulier aux conseils nationaux de la jeunesse, de contribuer au développement des cadres nationaux de certification.

7.2 Pour fournir un travail de jeunesse de bonne qualité et contribuer à sa reconnaissance, les acteurs du domaine de la jeunesse doivent disposer d'un financement suffisant et durable. Cela peut être assuré, entre autres, par les moyens suivants :

7.2.1 obtenir un financement spécifique adéquat à partir de programmes autonomes et de fondations pour la jeunesse ;

7.2.2 développer des politiques nationales et locales visant à assurer que les organisations de jeunesse disposent de ressources durables pour fournir un travail de jeunesse et des activités d'éducation et d'apprentissage non formels de qualité et travaillent à la reconnaissance de ces activités ;

7.2.3 prendre en compte dans les systèmes de financement au niveau européen l'apport du volontariat en tant que contribution en nature.

Pour garantir des ressources et un soutien adéquats et suffisants du travail de jeunesse et de l'éducation et de l'apprentissage non formels, il est indispensable que les instances européennes, internationales, nationales, régionales et locales fournissent des infrastructures, un cadre légal, des programmes et un financement. Les institutions européennes, y compris le Partenariat UE-CdE dans le domaine de la jeunesse, ont un rôle majeur à jouer à cet égard en offrant des mesures de formation et de renforcement des capacités, notamment via la stratégie européenne de formation du programme *Jeunesse en action* ou la Fondation européenne pour la jeunesse et le programme d'éducation et de formation dans le domaine de la jeunesse du Conseil de l'Europe. D'autres autorités, en particulier les autorités nationales, devraient aussi être encouragées à fournir un soutien adéquat. Les bénéficiaires des mesures de soutien devraient veiller à optimiser l'utilisation de ces ressources.